



Offre spéciale été : 2 mois pour 1€ disponible en téléchargeant l'application mobile !

J'en profite

Français English Español

Abonnement Connexion Nous suivre

Menu



MEDIAPART  
MAR. 6 JUIL. 2021 - ÉDITION DE LA MI-JOURNÉE

Recherche

LE JOURNAL INTERNATIONAL FRANCE ÉCONOMIE CULTURE DOSSIERS LE STUDIO LE CLUB PARTICIPEZ

POLICE

## 30 000 euros pour Gabriel Pontonnier, gilet jaune à la main arrachée

6 JUILLET 2021 | PAR PASCALE PASCARIELLO ET CAMILLE POLLONI

Mutilé le 24 novembre 2018, lors de la deuxième journée de mobilisation des « gilets jaunes », cet homme de 24 ans s'est vu accorder une indemnisation provisoire de 30 000 euros. Une décision rare, alors que l'instruction est toujours en cours.

Cet article vous est offert. Découvrez notre offre spéciale et passez à l'illimité ! Je m'abonne

Gabriel Pontonnier a subi vingt et une interventions chirurgicales, dont onze à la main droite, amputée de trois doigts. Le 24 novembre 2018, cet apprenti chaudronnier a été gravement blessé à la main, au visage et à la jambe par l'explosion d'une grenade GLI-F4, au rond-point des Champs-Élysées. Alors âgé de 21 ans, il participait à « l'acte 2 » des gilets jaunes avec sa famille.

Le 24 juin, la Commission d'indemnisation des victimes d'infractions (Civi) du tribunal judiciaire de Paris a accordé 30 000 euros d'indemnisation provisoire à Gabriel Pontonnier, « au regard de la gravité de ses blessures ». Dans cette décision consultée par Mediapart, qui prend effet immédiatement, la Civi ordonne également une expertise médicale pour évaluer son préjudice définitif.

Sur la base de documents médicaux et de vidéos tournées lors de cette manifestation, la commission estime que le tir de grenade n'était « ni nécessaire ni proportionné ». Elle constate que « Gabriel Pontonnier n'exerçait pas de violence ou de voie de fait à l'encontre des forces de l'ordre avant les faits » et rappelle que le lancer « s'est déroulé dans des conditions de visibilité peu satisfaisantes puisqu'il avait été fait usage de plusieurs bombes lacrymogènes ». « Les faits présentent le caractère matériel d'une infraction », conclut la Civi, excluant « la légitime défense » sans attendre l'issue de l'enquête pénale.



L'acte 2 des gilets jaunes à Paris, le 24 novembre 2018. © Bénédicte Van der Maar / Hans Lucas via AFP

« Pour Gabriel Pontonnier et sa famille, c'est un immense soulagement », réagit William Bourdon, son avocat. « C'est la première fois qu'une institution reconnaît l'incroyable mutilation dont il a été victime et l'usage disproportionné de la force, en des termes sans équivoque. Face à l'inertie structurelle de l'institution judiciaire quand il s'agit d'apprécier les violences policières, la Civi pourrait apparaître comme une voie permettant la reconnaissance des fautes et des dommages. Nous attendons du juge d'instruction qu'il tire les conséquences de cette décision. »

### Dans une zone calme

Dans ce dossier, le Fonds de garantie et le ministère public avaient demandé à la Civi de « surseoir à statuer », compte tenu de l'information judiciaire en cours. Dans l'attente de ses conclusions, « il n'est pas possible de déterminer si ces faits revêtent ou non le caractère matériel d'une infraction », avançait le Fonds de garantie. La commission ne l'a pas suivi. Le ministère public a toutefois la possibilité de faire appel.

Gabriel Pontonnier avait déposé plainte le 6 décembre 2018. Lors de la manifestation, il était accompagné de sa mère, son frère, sa sœur, son beau-frère et deux cousins. Le jeune homme a toujours affirmé qu'ils se trouvaient dans une zone calme et cherchaient à quitter les lieux au moment de l'explosion. Son frère Florent et son cousin Marvin ont également été blessés par des éclats de grenade.

### LIRE AUSSI

• Main arrachée : malgré l'identification du policier, le parquet de Paris classe sans suite  
PAR KARL LASKE ET PASCALE PASCARIELLO

Comme l'avait relaté Mediapart, le parquet de Paris a classé sa plainte le 7 octobre 2019, malgré l'identification du policier tireur, un major des CRS, pour « infraction insuffisamment caractérisée ». Gabriel Pontonnier a par la suite déposé plainte avec constitution de partie civile, entraînant l'ouverture d'une information judiciaire confiée à un juge d'instruction.

Pour les manifestants blessés qui cherchent à obtenir réparation, la saisine de la Civi fait partie des options, à côté d'une plainte pénale et d'une éventuelle procédure au tribunal administratif. Cette voie reste longue et incertaine. Pour Hervé Gerbi, avocat grenoblois spécialisé dans l'aide aux victimes, intervenant dans plusieurs affaires de

FAVORI Partager

RECOMMANDER Tweet

IMPRIMER Offrir

ARTICLE EN PDF

### MOTS-CLÉS

ACTE II - GILETS JAUNES - INDEMNISATION  
MANIFESTATIONS - MUTILATIONS - PARIS  
VIOLENCES POLICIERES

### DERNIERS ARTICLES

La sacralisation de Bernard Arnault ou la démocratie malade  
PAR ROMARIC GOOIN

Eric Woerth mis en examen pour son cadeau fiscal à Bernard Tapie  
PAR LAURENT MAUDUIT ET YANN PHILIPPIN

Fouilles, isolement, agressions : des personnes trans dénoncent la violence en détention  
PAR ROMANE LIZÉE

Incendie de Notre-Dame : une plainte collective pointe une « mise en danger de la vie d'autrui »  
PAR PASCALE PASCARIELLO

Cinq ans de manifestations disséquées : comment les forces de l'ordre usent des grenades au mépris des règles  
PAR SÉBASTIEN BOURDON, EMILIE COSTARD ET ANTOINE SCHIRER

### DU MÊME AUTEUR

Incendie de Notre-Dame : une plainte collective pointe une « mise en danger de la vie d'autrui »  
PAR PASCALE PASCARIELLO

IGPN et IGGN : une remise à plat qui n'a jamais eu lieu  
PAR CAMILLE POLLONI

LBD, nasses, dialogue... : les défis du maintien de l'ordre à la française  
PAR CAMILLE POLLONI

Violences policières : le procès d'une fracture ouverte  
PAR CAMILLE POLLONI

À une audience d'irresponsabilité pénale : « Nous avons le devoir de préparer l'avenir »  
PAR CAMILLE POLLONI

### MULTIMÉDIAS

PODCAST  
BAC du XVIIIe arrondissement : les peines fortement réduites en appel  
PAR CAMILLE POLLONI

PODCAST  
Le verdict de Minneapolis est « une première étape » contre les policiers racistes  
PAR ALEXIS BUISSON

PORTFOLIO  
Et, soudain, Paris s'éteint  
PAR FRÉDÉRIC STUJIN

### DANS LE CLUB

Podcast - Le récit d'Antoine dont la main droite fut arrachée par une GLI-F4  
2 JUIL. 2021 | PAR RUDY BURBANT

Capitalisme / Contestations  
1 JUIL. 2021 | PAR PIERRE FANSEL

Yves Citron : ' On ne sait pas encore ce que c'est la démocratie '  
28 JUN 2021 | PAR PATRICK CAHEZ

### AUJOURD'HUI

LA UNE

La sacralisation de Bernard Arnault ou la démocratie malade  
PAR ROMARIC GOOIN

Incendie de Notre-Dame : une plainte collective pointe une « mise en danger de la vie d'autrui »

violences policières, « il est rare que la Civi se prononce favorablement avant la fin de l'instruction ».

### Des indemnisations tirées vers le bas

Contrairement à la justice, la commission « ne se prononce pas sur l'intention mais indique s'il existe des éléments matériels pour caractériser l'infraction et si la victime est en partie, ou pas, responsable de son propre dommage », rappelle Hervé Gerbi. L'avocat soulève la question de « l'indépendance des experts désignés, qui souvent travaillent aussi pour des compagnies d'assurance » et peuvent être tentés de minimiser le préjudice. Il s'inquiète aussi de « l'emprise » exercée par le Fonds de garantie, qui « se pose en garant des deniers publics ». Deux facteurs susceptibles de tirer vers le bas l'indemnisation des victimes.

Depuis le début de l'année, plusieurs personnes mutilées lors du mouvement des gilets jaunes ont toutefois obtenu gain de cause. C'est le cas de Jérôme Rodrigues, éborgné par une grenade de désencerclement en janvier 2019. Comme Gabriel Pontonnier, il s'est vu accorder 30 000 euros d'indemnisation provisoire en mars 2021. Dans l'information judiciaire conduite en parallèle, un policier avait été mis en examen deux mois plus tôt.

En juin, la même somme a été attribuée par la Civi à Manuel Coisne, éborgné par une grenade lacrymogène en novembre 2019. Du côté de l'instruction, une expertise judiciaire est en cours pour corroborer une enquête vidéo du Monde, qui avait identifié un tireur potentiel.

En juin toujours, la Civi a accordé 8 000 euros d'indemnisation provisoire à Sébastien Maillet, dont la main a été arrachée par une grenade GLI-F4 en février 2019. Là aussi, l'instruction est toujours en cours.

PAR PASCALE PASCARIELLO

Eric Woerth mis en examen pour son cadeau fiscal à Bernard Tapie

PAR LAURENT MAUJOUT ET YANN PHILIPPIN

Fouilles, isolement, agressions : des personnes trans dénoncent la violence en détention

PAR ROMANE LIZÉE

Comment les forces de l'ordre usent des grenades au mépris des règles

PAR SÉBASTIEN BOURDON, EMILE COSTARD ET ANTOINE SCHRIER

30 000 euros pour Gabriel Pontonnier, gilet jaune à la main arrachée

PAR PASCALE PASCARIELLO ET CAMILLE POLLONI

LBD, nasses, dialogue... : les défis du maintien de l'ordre à la française

PAR CAMILLE POLLONI

IGPN et IGGN : une remise à plat qui n'a pas eu lieu

PAR CAMILLE POLLONI

Croatie et Sloènes ne savent que faire des déchets de leur centrale nucléaire commune

PAR JEAN-ARNAULD DERENS, LAURENT GESLIN ET SIMON RIGO

Usul. Covid-19 : petite piqûre de rappel

PAR USUL ET RÉMI LIECHTI

Pas de mobilisation sans confiance  
Pas de confiance sans vérité

► Soutenez-nous



RECEVEZ CHAQUE JOUR LES TITRES À LA UNE

Je m'inscris

SUIVEZ-NOUS



#### LE JOURNAL

International  
France  
Économie  
Culture  
Dossiers  
Fil d'actualités  
Journal imprimé

#### LE STUDIO

Vidéos  
Podcasts  
Documentaires  
Portfolios  
Panoramiques

#### LE CLUB

Depuis 48 heures  
Les blogs  
Les éditions  
L'agenda  
La Charte  
Participez

#### À PROPOS

Qui sommes-nous ?  
Besoin d'aide ?  
Nous contacter  
Plan du site  
Recrutement  
Frenchleaks